

DECISION DE LA PRESIDENTE N°023/2024

OBJET : Mission d'assistance foncière pour l'aménagement d'un cheminement mode doux entre le Parc d'Activités Economiques de la Dombes (PAED) et la gare des Echets

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° D2020_07_04_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu la délibération n° D2020_07_04_092 du Conseil Communautaire en date 16 juillet 2020 portant délégations du Conseil Communautaire à Madame la Présidente et modifiée par les délibérations n° D2021_04_04_099 en date du 29 avril 2021 et n° D2021_10_09_200 du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021,

Considérant que l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain a réalisé une étude de faisabilité pour le compte de la Communauté de Communes de la Dombes, pour la création d'un cheminement modes doux, reliant le Parc d'Activités Economiques de la Dombes (PAED) à Mionnay à la gare des Echets,

Considérant que le schéma d'intention retenu par la Communauté de Communes de la Dombes nécessite une acquisition foncière sur une parcelle, pour permettre la création de ce cheminement, à travers champ, au-dessus de la conduite de refoulement des eaux usées du PAED,

La Communauté de Communes de la Dombes a sollicité la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) pour l'accompagner dans les négociations à l'amiable avec le propriétaire concerné, dans le but d'acquérir le foncier nécessaire à la création du cheminement.

La proposition de la SAFER est la suivante :

Missions	Coût total HT
Réunion de lancement	175,00 €
Visite de terrain	175,00 €
Travail préparatoire de la rencontre	175,00 €
Rencontre du propriétaire	200,00 €
Rencontre de l'exploitant	200,00 €
Réunion intermédiaire (optionnelle)	350,00 €
TOTAL HT	1 275 €
TOTAL TTC	1 530 €

La mission comporte également un montant de finalisation des négociations amiables et recueil d'accords auprès :

- Du propriétaire = 5 % du montant de la propriété (toutes indemnités confondues) avec un minimum de 800 € HT par promesse de vente recueillie
De l'exploitants agricole : 5% du montant des indemnités (toutes indemnités confondues) avec un minimum de 800 € HT par convention d'éviction recueillie.
Le coût final sera ajusté en fonction du nombre réel de contacts et du nombre d'accords concrétisés.

DECIDE

Article 1 :

De signer la proposition d'assistance foncière de la SAFER pour entamer les négociations avec le propriétaire et l'exploitant de la parcelle concernée par le projet de liaison modes doux, entre la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay, et la gare des Echets, selon les modalités financières présentées ci-dessus.

Article 2 :

La prestation démarre à la signature de la proposition d'assistance par les deux parties, sans autres formalités nécessaires.

Article 3 :

La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne, le 8 octobre 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS



L'autorité territoriale,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un
délai de 2 mois à compter de la présente notification.